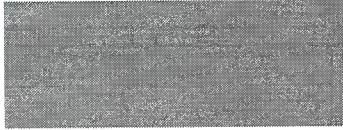


Le 3 août 2017

Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente - Affaires corporatives et
secrétaire générale
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



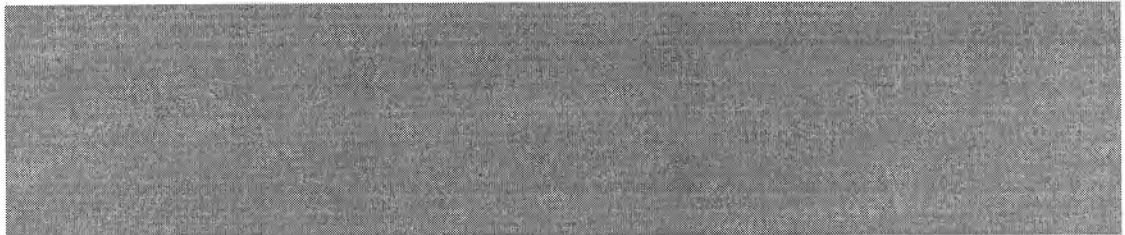
N/Référence : C-5676

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 4 juillet 2017 dans lequel vous nous demandez des informations sur les actifs immobiliers où peuvent résider des employés.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint la liste des résidences et des maisons appartenant à Hydro-Québec où peuvent résider des employés dans le cadre de leur travail, mais également des entrepreneurs ou des fournisseurs engagés par l'entreprise (exemple : services de cuisine et de conciergerie).



Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.